

Assurance-chômage—Loi

Étant donné qu'on a beaucoup parlé du chiffre de 4 p. 100, j'imagine que quelqu'un va laisser entendre que le gouvernement considère ce chiffre comme un taux de chômage acceptable au Canada. Ce n'est pas mon critère. Comme tout le monde, j'estime que le taux de chômage acceptable est le minimum possible.

Et il ajoutait:

Nous avons utilisé le chiffre de 4 p. 100 parce que d'après les calculs de nos ordinateurs, il représente une participation raisonnable du gouvernement à la Caisse d'assurance.

Il a ensuite déclaré que, si le taux de chômage était de 6 p. 100, le gouvernement serait porté à prendre des mesures pour faire baisser le taux de chômage parce qu'il devrait payer des centaines de millions de dollars pour aider à financer les prestations. Il était beaucoup trop optimiste. Depuis 1971, il n'y a eu qu'un seul mois où le taux de chômage a été inférieur à 5 p. 100. En 1971, le taux moyen de chômage était de 6.4 p. 100; en 1972, il était de 6.3 p. 100; en 1974, de 5.4 p. 100 et, cette année, il a été de plus de 7 p. 100 chaque mois, soit le plus haut taux depuis 1961.

Les journalistes s'entendent pour dire que les mesures anti-inflationnistes du gouvernement feront monter davantage le taux de chômage. Ils ne s'entendent pas sur l'importance de l'augmentation, mais la plupart disent que le taux de chômage augmentera d'un demi à 1½ p. 100 en 1976. A cause de la mauvaise politique économique du gouvernement, on pense que le taux de chômage atteindra 8 p. 100.

En 1971, le gouvernement a dû verser 700 millions de dollars à la caisse parce que le taux de chômage était supérieur à 4 p. 100 et que les cotisations des employeurs et des employés ne suffisaient à financer les prestations que jusqu'à un taux de 4 p. 100. Cette année, les contribuables du Canada devront probablement verser 3 milliards et demi de dollars en prestations et l'on prévoit qu'en 1976, ils devront verser 5 milliards de dollars.

Selon la loi actuelle, la part des prestations de 1975 que devraient payer les employeurs et les employés serait de 2 milliards de dollars et la part du gouvernement serait de 1 milliard et demi. A l'heure actuelle, le gouvernement doit absorber le coût du chômage supérieur à un taux de 4 p. 100, mais il pourra difficilement expliquer ce genre de déficit aux Canadiens. Bien entendu, il ne peut pas avouer que le déficit provient en grande partie de l'ineptie de sa propre politique économique. Par conséquent, il a trouvé un moyen ingénieux et typiquement libéral pour résoudre le problème: Il alourdira la charge des citoyens ordinaires. Les cotisations des travailleurs à l'assurance-chômage passeront de \$1.40 par tranche de \$100 à \$1.60 ou \$1.70, ce qui veut dire que les employeurs et les employés devront payer 500 millions de dollars de plus en 1976.

Le 30 juin 1975, le *Financial Times* indiquait que les cotisations passeraient probablement à près de \$2 par tranche de \$100 et que les employeurs et employés devraient payer 800 millions de dollars de plus en 1976. Si le taux de chômage augmente, la part du gouvernement augmente aussi. En d'autres mots, si le citoyen ordinaire paye plus, le gouvernement doit déboursier moins. Il faut se rappeler que, comme tant d'autres propositions fiscales des gouvernements libéraux, cette mesure est extrêmement régressive. La Commission d'assurance-chômage pourrait imposer le même taux de cotisation à tous les travailleurs. Le plafond des cotisations est plutôt bas, ce qui veut dire que les cotisations représentent un plus grand pourcentage du revenu pour des travailleurs à faible revenu que pour les mieux payés. L'augmentation proviendra principalement des travailleurs à faible revenu, et ils sont plus nombreux.

[M. Orlikow.]

● (1640)

Nous nous opposons aux propositions du ministre. Comme je l'ai déjà dit, on ne pouvait plus mal choisir le moment, le mode d'imposition et la catégorie de travailleurs qu'elle touche. Au moment même où le taux d'inflation ne semble nullement en baisse et où le coût de la vie est si élevé, par suite des augmentations colossales des deux ou trois dernières années, le gouvernement cherche à imposer les catégories qui sont précisément les moins à même de payer. Comme je l'ai dit plus tôt, lorsque l'ancien ministre déclarait que l'assurance-chômage devait être à la charge du gouvernement, si le chômage dépassait le seuil de 4 p. 100, le taux de chômage était beaucoup plus bas. En 1971, il était de 6.4 p. 100; en 1972, de 6.3 p. 100; en 1973, de 5.6 p. 100 et en 1974 de 5.4 p. 100, mais cette année, il a dépassé 7 p. 100. Le gouvernement est vraiment mal venu de demander à la population de payer davantage et d'endosser les effets d'un chômage qu'il a lui-même créé.

L'actuelle proposition comporte quelque chose d'encore plus pernicieux. En faisant payer à chacun cette taxe supplémentaire, le gouvernement déclare que tous les travailleurs, y compris ceux qui travaillent constamment, payeront davantage. Le gouvernement, à l'instar de certains membres de l'opposition, et notamment du député qui m'a précédé, pense nettement qu'un grand nombre de gens touchant des prestations d'assurance-chômage ne veulent pas travailler et ne cherchent pas d'emploi. Et pourtant, nombreux sont les députés qui reçoivent presque quotidiennement des réclamations de leurs commettants à qui l'on a cessé de verser des prestations d'assurance chômage parce que, de l'avis du contrôleur, ils n'ont pas montré assez d'énergie dans leur recherche d'un emploi.

Bien que la Commission ait enquêté de manière de plus en plus agressive sur les prestataires pour s'assurer qu'elles ne sont versées qu'aux personnes qui y ont droit, qui sont de bonne foi, qui cherchent un emploi et sont prêtes à le prendre et bien qu'elle ait ainsi disqualifié des milliers de personnes et cessé de leur verser des prestations, le gouvernement semble penser que beaucoup encore touchent des indemnités auxquelles ils n'ont pas droit.

Je ne prétendrais pas un seul instant qu'il n'en n'existe pas, ni que tous les prestataires recherchent du travail de manière active, car je suis sûr que ce n'est pas toujours le cas. Mais je crois qu'ils sont peu nombreux. Naturellement, le gouvernement et quelques députés de l'opposition sont persuadés du contraire. C'est pourquoi le ministre propose que la cotisation hebdomadaire de ceux qui ne seront peut-être jamais en chômage soit sensiblement augmentée, à cause du petit nombre de personnes qui profitent indûment du système.

N'est-ce pas là une étrange façon de concevoir la société juste? Est-il équitable d'exiger des travailleurs à plein temps, qui contribuent à la caisse et n'en bénéficieront peut-être jamais, de payer de plus fortes primes? Le gouvernement estime la chose nécessaire, en partie parce que ses politiques économiques mal orientées ont provoqué un taux de chômage sans précédent depuis le début de la deuxième guerre mondiale, en partie aussi parce qu'il estime qu'un certain nombre de personnes abusent du régime.

Permettez-moi de soulever d'autres objections aux propositions du gouvernement. Je m'oppose carrément à ce que les personnes qui quittent volontairement leur emploi soient exclues des prestations pendant une période supplémentaire. Selon le ministre, à peu près 25,000 personnes quittent volontairement leur emploi chaque année. Ce